



## Urgent Congés payés durant le préavis de licenciement économique

Par **aquablue66**, le **11/08/2011** à **08:54**

Bonjour à tous et toutes,  
voilà ma question:

Fin juin mon employeur me demande de poser des congés

Je pose donc 1 semaine du 9 au 16 juillet et 1 autre du 20 au 26 août. A mon retour de congés de juillet, Oh surprise, je reçois un recommandé m'annonçant que je vais faire l'objet d'un licenciement économique et que je suis convoqué à l'entretien préalable, etc, etc..

Jusqu'à là, rien d'anormal dans la procédure.

Par contre ce qui m'agace c'est qu'il m'a demandé de poser des congés fin juin, alors qu'il savait certainement qu'il allait devoir me licencier. A ce jour, j'ai donc commencé mon préavis de licenciement (3 mois) je lui ai donc envoyé un mail pour annuler ma semaine de congés du mois d'août car je souhaite autant me faire payer cette semaine de congés payés plutôt que de la prendre.

Ma question est donc de savoir s'il a le droit de m'imposer de prendre cette semaine de congés alors que je suis en préavis de licenciement économique ?

Merci à tous pour votre réponse. S'il n'a pas le droit de me l'imposer, je vous remercie de me communiquer l'article de droit le stipulant.

Par **P.M.**, le **11/08/2011** à **09:20**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez ou allez accepter la CRP...

Normalement, les congés payés prévus avant le début du préavis sont pris à la date fixée et l'employeur peut les maintenir, sauf accord écrit de sa part, mais ils repoussent d'autant le terme du préavis...

Par **aquablue66**, le **11/08/2011** à **09:58**

Re bonjour,

j'ai refusé la CRP dans la mesure où je n'ai qu'1 an d'ancienneté dans la société. Je suis donc soumis au régime général 57 ou 55% de mon salaire actuel. Donc cette mesure n'est strictement d'aucun intérêt pour moi si ce n'est me retrouver au chômage tout de suite.

Avec cette indication pouvez-vous m'éclairer ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **11/08/2011** à **18:51**

Donc ma réponse précédente est adaptée et je ne vois pas la différence que vous soyez en congés payés lesquels repousseront le terme du préavis ou que l'indemnité de congés payés soit retenue en carence par Pôle Emploi pour le début de l'indemnisation...